VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL - nº 923

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'achat du terrain communal situé au lieudit "les Baraques" par la S.A. LORAL Panification 6, rue de Villers à NANCY.

Cette parcelle avait été réservée pour la construction d'un casernement de Gendarmerie mais cet emplacement n'a pas reçu l'agrément de la Direction de cette Arme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- un accord de principe est donné pour la cession à la S.A. LORAL Panification des

parcelles de terrain situées au lieudit "Les Baraques" d'une contenance de 6 000 m2 environ.

Dès que tous les éléments nécessaires pour en fixer le prix seront réunis, une

Dès que tous les éléments nécessaires pour en fixer le prix seront réunis, une nouvelle délibération interviendra.